



Décision n° CODEP-DRC-002485 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 janvier 2024 autorisant la modification de manière notable des modalités d’exploitation autorisées de l’installation Cabri (INB n° 24) pour la création d’une unité de criticité

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2006-320 du 20 mars 2006 modifié autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à modifier l’installation nucléaire de base n° 24 dénommée CABRI du site de Cadarache, située sur le territoire de la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône) ;

Vu la lettre du 27 mai 1964 du Commissariat à l’énergie atomique portant notamment déclaration de CABRI/SCARABEE, de RAPSODIE/LDAC, de l’atelier de technologie du plutonium (ATPu), de la station de traitement des effluents et déchets solides sur le centre d’études nucléaires de Cadarache (Bouches-du-Rhône) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier référencé CEA DG/CEACAD/CSN DO 2023-457 du 12 juillet 2023 de demande d’autorisation de modification notable des modalités d’exploitation autorisées de l’installation Cabri, relative à la création de l’unité criticité coffres « sources radioactives » et « matières nucléaires », complété par les éléments référencés CEA DG/CEACAD/CSN DO 2023-722 du 14 novembre 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}

Le CEA, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier l’installation nucléaire de base n° 24 dans les conditions prévues par sa demande du 12 juillet 2023 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 30 janvier 2024.

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,*

Le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle

Signé

Cédric MESSIER